

Janvier 2021

Une dérive française

Mon combat laïc pour la Bible en classe

L'affaire absurde du prof agnostique suspecté de « prosélytisme » : il avait osé parler de christianisme à des élèves qui allaient jusqu'à ignorer qui était Jésus.

« Qui est cet homme qui fait de la gymnastique suspendu à une croix à l'entrée du village ? » Quand M. Faucher, quarante ans, s'entendit poser cette question en 2016 de la part d'un élève de cours élémentaire, il comprit qu'il était temps de faire quelque chose. Aux yeux du maître, agnostique, il ne s'agissait pas de savoir si ces élèves, âgés de huit à dix ans, scolarisés dans une école élémentaire publique de Malicornay, étaient ou non baptisés ou avaient été élevés dans la foi chrétienne. Mais la « déchristianisation » à l'œuvre chez ces enfants d'une petite commune rurale française du sud du département de l'Indre – région Centre Val-de-Loire – avait engendré un « énorme vide culturel », aux conséquences très pratiques. « Pourquoi ne travaille-t-on pas pour Pâques ? », avait un jour demandé un élève. « Et qui est Jésus ? » Voilà pourquoi en septembre 2016 M. Faucher annonça aux parents d'élèves lors d'une réunion de rentrée qu'il envisageait de faire lire à leurs enfants des extraits de la Bible. Aucun des parents présents, qui représentaient 80 % des familles, ne trouva rien à redire à cette proposition. Et, alors qu'il s'apprêtait, en janvier 2017, en plein accord avec les programmes qui prévoient l'enseignement du fait religieux, à conclure sa séquence (de dix heures, ce qui représente 0,6 % du total de son enseignement), une lettre anonyme arrive sur le bureau des responsables de l'académie d'Orléans-Tours, dont dépend l'école de Malicornay. Cette missive accusait M. Faucher de « prosélytisme » et d'avoir utilisé « une grande quantité » de textes de la Bible, et ce, sur une durée totalement « disproportionnée » par rapport aux objectifs. En somme Faucher était accusé de vouloir convertir les jeunes élèves de Malicornay.

Après l'ouverture d'une enquête administrative le maître est tout d'abord suspendu pendant quatre mois pour « manquements manifestes et répétés aux principes fondamentaux de la neutralité et de la laïcité » et déplacé sur un autre poste.

M. Faucher n'accepte pas cette sanction « injuste » et dépose un recours en justice. En juillet 2019 le Tribunal Administratif de Limoges annule la sanction, la jugeant « disproportionnée », mais le cabinet du ministre de l'Éducation Nationale Jean-Michel Blanquer fait appel. Après une autre année passée dans l'incertitude, le 21 décembre 2020, c'est « la victoire sur toute la ligne » pour le professeur français : selon la Cour d'Appel de Bordeaux « M. Faucher n'a jamais, à aucun moment, manifesté une croyance religieuse quelconque dans l'exercice de ses fonctions d'enseignant. Au contraire son cours aura permis d'approfondir la question de la laïcité et sa vraie signification ».

« Ce n'est pas moi qui ait des préjugés »

Maintenant le ministère de l'Éducation Nationale a « un mois » pour lui restituer son poste dans la petite école de Malicornay et M.Faucher peut finalement nous donner librement son sentiment : « Il est clair que je ne suis ni un « dangereux prosélyte » ni un « parfait imbécile ». Je n'ai pas non plus « manqué de discernement ». Mon cours n'était ni trop long ni inadapté à l'âge de mes élèves. L'ex-directeur académique de l'Indre, la rectrice de l'Académie d'Orléans-Tours et la ministre vont-ils me faire des excuses ? Il est évident que ce n'est pas moi, mais mes adversaires, qui ont des problèmes avec la religion catholique ».

M. Faucher a été présenté par les journaux français comme un professeur à l'ancienne : il est bien habillé, quand il entre en classe il demande à ses élèves de se lever, et il leur fait chanter fièrement la Marseillaise.

Son approche classique du métier pourrait avoir suscité des jalousies et avoir provoqué l'hostilité d'une personne, même si, dit-il, « depuis l'obtention du concours en 2002 jusqu'en 2017 je n'ai jamais eu de problème d'aucune sorte. » Au contraire élèves et parents ont toujours apprécié ses méthodes d'enseignement et la lecture de la Bible visait exclusivement des buts didactiques.

M. Faucher s'est d'ailleurs limité à quelques pages essentielles : le passage de la Mer Rouge, la multiplication des pains et des poissons, le pardon de l'adultère.

Et puis encore quelques extraits de *l'Évangile selon Saint Matthieu*, de Pasolini et du dessin animé *Le prince d'Égypte*. « Dans ma famille nous sommes enseignants à l'école publique depuis quatre générations », explique M. Faucher. « Mais quand mon grand-père présentait en classe le thème du baptême des rois de France, aucun de ses élèves n'aurait levé la main pour demander : qu'est-ce qu'un baptême ? Aujourd'hui les jeunes générations ont complètement perdu ces références culturelles ».

Et alors que dans toute l'Europe, et pas seulement au-delà des Alpes, un grand nombre d'intellectuels font porter un peu facilement la responsabilité de la déchristianisation à l'Église, M. Faucher s'est rendu compte, en dehors de toute considération religieuse, qu'il ne pouvait plus enseigner l'Histoire ou la Littérature de son pays, imprégnées pourtant de références chrétiennes, sans que ses élèves n'acquière un minimum de connaissances en rapport avec ce qui s'est produit il y a deux mille ans. « La déchristianisation a atteint des proportions impensables », continue-t-il. « Quelques-uns s'en réjouissent, d'autres le regrettent, en tout cas personne ne peut nier que nos enfants n'ont plus les clés pour comprendre le monde qui les entoure, la littérature de leur pays, les 1500 années d'histoire et de culture qui les ont précédés. Nous assistons à un désastre culturel et il est de mon devoir de professeur de tout faire pour limiter les dégâts. En effet, si dans trente ans personne n'est plus en mesure de lire une page de Victor Hugo ou de Baudelaire, ni de comprendre un tableau de Léonard de Vinci, je m'en sentirai personnellement responsable en tant que professeur. Malheureusement, pour quelques idéologues c'est un mal nécessaire, parce que selon eux la religion est nuisible à l'humanité et, pour faire « table rase » de la religion, il faut aussi anéantir la culture qui va avec. Pour moi, c'est inacceptable ».

Il est véritablement paradoxal qu'un agnostique comme M. Faucher ait pu avoir des ennuis à cause d'une lettre « d'un imbécile qui ne fait pas la différence entre culture et cathéchisme ». Mais plus grave à ses yeux est que ses supérieurs ne l'ont pas défendu, parce qu'ils tenaient pour « injustifiable d'avoir introduit des textes bibliques à l'école publique ».

« Un pilier de la civilisation »

Le professeur de Malicornay n'arrive pas à comprendre comment le ministre Blanquer a pu tenter un recours contre son acquittement en 2019. « Lui-même a déclaré à la Presse, à plusieurs reprises, que l'enseignement culturel et laïc du fait religieux était nécessaire. C'est donc qu'il voit les choses comme moi. Il se pourrait qu'il ait subi des pressions de la part de quelques fonctionnaires de l'Éducation Nationale très hostiles à la religion », suppose-t-il. « En définitive, les juges ont reconnu que toutes les accusations portées contre moi étaient ridicules : ce sont mes accusateurs qui n'étaient pas neutres, aveuglés qu'ils étaient par leur détestation de la religion chrétienne ».

M. Faucher ne s'est jamais laissé abattre par ces calomnies mais il déclare : « ces quatre années ont été très difficiles. Par bonheur j'ai une famille très unie, ma femme et mes enfants ont combattu à mes côtés ». Les juges ont enjoint le ministère de rendre à M. Faucher son poste à Malicornay. Il est confiant. Il espère aussi « les excuses de [ses] supérieurs pour les erreurs commises ». Il est aujourd'hui engagé dans le syndicat des enseignants Action & Démocratie CFE-CGE et il espère que sa victoire déclenchera une prise de conscience nouvelle : « il est nécessaire, dit-il, que le ministère réaffirme que la Bible est un pilier de notre civilisation et que le rôle des enseignants est de transmettre cette culture. Nous, enseignants, ne serons jamais de purs et simples exécutants et nous avons le droit d'utiliser notre liberté pédagogique, dans le respect des programmes officiels ».

On ne peut faire plus laïc.

Leone Grotti (traduction Patrick Faucher)